Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2026)0154

Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l’Ukraine

Résolution législative du Parlement européen du 30 avril 2026 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de la convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine (06970/2026 – C10-0090/2026 – 2026/0065(NLE))

(Approbation)

Le Parlement européen,

– vu le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de la convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine (06970/2026),

– vu la convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l’Ukraine (15500/2025),

– vu la demande d’approbation présentée par le Conseil conformément à l’article 212 et à l’article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a) v), du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (C10-0090/2026),

– vu l’article 107, paragraphes 1 et 4, l’article 117, paragraphe 7, ainsi que l’article 170 de son règlement intérieur,

1. donne son approbation au projet de décision du Conseil;

2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.